



**CDN ANGERS  
PAYS DE LA LOIRE  
17 RUE DE LA TANNERIE  
CS 30114 - 49101 ANGERS  
CEDEX 02**

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC LE QUAI-CDN**

### **SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2024**

Jeudi 5 décembre 2024 à 10h30, les membres du Conseil d'administration de l'EPCC Le Quai - CDN se sont réunis sous la présidence de M. Nicolas DUFETEL.

Date de Convocation : 28/11/2024 - Secrétaire de séance : Laurence BEDOUET

#### **Étaient présents : 12**

**Représentants de l'État** : Mme Anne GÉRARD, Directrice DRAC ; Mme Marion JULIEN, personnalité qualifiée.

**Représentants de la Ville d'Angers** : M. Nicolas DUFETEL, Président, Adjoint à la culture et au patrimoine, (représentant du Maire) ; Mme Pascale MITONNEAU, vice-présidente ; Mme Bénédicte BRETIN ; Mme Marie-Isabelle LEMIERRE ; Mme Isabelle PRIME, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Florian RAPIN, M. Laurent VIEU ; Conseillers municipaux ; Mme Brigitte LIVENAIS, Personnalité qualifiée.

**Représentant du personnel** : Mme Agnès VALLIER, Représentant du personnel titulaire, Le Quai - CDN

**Autres participants** : Mme Frédérique HAMEL, Trésorerie Municipale ; M. Christophe FENNETEAU, Chef de service de création artistique, DRAC des Pays de la Loire ; M. Olivier MARTIN, Directeur Cultures ; Mme Marion COLLÉTER, Directrice adjointe et M. Noé SOULIER, Directeur du Cndc ; M. Marcial DI FONZO BO, Directeur du Quai ; M. Jacques PEIGNÉ, Directeur délégué ; M. Matthias POULIE, Administrateur ; M. Jérôme MARPEAU, Directeur technique et Mme Laurence BEDOUET, Secrétaire de séance.

M. Christopher MILES, Directeur DGCA **absent ayant donné pouvoir** : 1

M. Alexandre THÉBAULT, Conseil Régional des Pays de la Loire en visio conférence.

**Nombre de membres en exercice : 18**

**Nombre de membres présents ou représentés : 13      Nombre de voix : 13**

*Objet : Approbation du contrat de bail immobilier Les Filières à Saint Georges sur Loire*

*Référence : DEL-2024-18*

*Rapporteur : M. Matthias POULIE, Administrateur-directeur adjoint*

#### **EXPOSE :**

Le Quai-CDN connaît de longue date des besoins importants en stockage de décors, costumes, accessoires et matériels techniques. Il dispose d'un local d'une surface de 700 m<sup>2</sup>, à Saint Jean de Linières.

A la suite de la location du local loué à Saint Georges sur Loire, d'une surface de 1200 m<sup>2</sup>, l'année passée, le Quai se propose de louer un second local au même bailleur, la société Les Filières, de même surface, afin de libérer définitivement le local qu'il loue à Saint Jean de Linières. Ce second bail, consenti dans les mêmes conditions que le premier, devrait permettre de prendre en compte l'ensemble des besoins du Quai pour les années à venir.

L'article 12-5 des statuts de l'EPCC le Quai permet la prise à bail d'immeubles, mais suppose une délibération du Conseil d'Administration.

**LEQUAI-ANGERS.EU +33 (0)2 44 01 22 22  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE  
SIRET 48332191500017 - CODE APE 9001Z  
LICENCES ENTREPRENEUR DE SPECTACLE  
PLATESV-D-2020-000605 / 000606 / 000618**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé de M. Poulie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L.1431-1 et suivants,

Vu les statuts du Quai-CDN voté en Conseil d'administration du 4 décembre 2018, et notamment l'article 12-5 de ces statuts,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,**

**ACCEPTE le principe de location immobilière d'un second local sis à Saint Georges sur Loire, dont le bailleur est la société Les Filières, dans les mêmes conditions que le précédent.**

Le Président,  
Nicolas DUFETEL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. Dufetel', written over a horizontal line.